

# éc a l

## **Qu'est-ce que la maturité spécialisée arts et design (MSAD) ?**

Cette formation d'une année s'adresse aux personnes titulaires d'un certificat de culture générale obtenu dans un gymnase vaudois, idéalement dans l'option arts visuels, qui souhaitent accéder à la procédure d'admission dans une filière Bachelor HES du Domaine Design et Arts visuels.

L'obtention du certificat de maturité spécialisée arts et design est liée à la réussite de cours et ateliers pratiques et théoriques dispensés par l'ECAL, et à la validation d'un travail de maturité spécialisée (TMsp). L'inscription à la MSAD est effectuée auprès des gymnases.

## **La réussite de l'Année Propédeutique garantit-elle une admission automatique en Bachelor ?**

Non. L'admission en Bachelor est subordonnée au passage d'un test d'aptitude.

Le taux de réussite des candidats issus de l'Année Propédeutique est toutefois élevé, considérant la solide formation de base en Art et Design dont ils bénéficient durant cette année.

## **Puis-je participer au concours d'entrée pour l'admission en Année Propédeutique si je n'ai pas de maturité/baccalauréat ?**

Pour des candidats faisant preuve d'un talent artistique hors du commun, l'ECAL peut exceptionnellement renoncer à exiger un des titres requis pour accéder au concours d'entrée de l'Année Propédeutique.

Le candidat doit toutefois effectuer au préalable une demande écrite au directeur de l'ECAL comprenant : une lettre de motivation, un CV et un portfolio. Cette demande doit être envoyée pour le **12 février 2019 dernier délai**. Si la dérogation est accordée, la procédure d'admission est similaire à celle suivie par les autres candidats.

## **S'agissant d'un baccalauréat français, dois-je faire valoir un nombre minimum de points pour l'inscription au concours d'entrée de l'Année Propédeutique ?**

En principe, la moyenne minimum exigée pour un Bac S est de 10/20, et pour un bac E et L de 12/20.

## **Une fois admis, puis-je changer d'option en cours d'année académique, si je me rends compte que celle choisie ne me convient pas ?**

Une demande de changement d'option peut-être adressée au responsable de l'Année Propédeutique, au plus tard au terme du semestre d'automne. Les résultats obtenus jusqu'alors sont souvent déterminants.

Le changement éventuel intervient sur la base du préavis du responsable, et après entretien avec la Direction.